

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

## # sp01

### PROCÈS-VERBAL (Adopté): 16 AVRIL 2007

**230 personnes** ont signé les listes de présence  
lorsque l'Assemblée générale s'ouvre à 12h15

#### 0.0 Procédures

Jeanne Desbiens-Dufour (Génie mécanique) propose l'ouverture **de l'Assemblée générale spéciale du 16 avril 2007**

Félix Constantin (Sciences humaines – Question internationales) appuie  
Adoptée à l'unanimité

#### 0.1 Praesidium

Marie-Pier Lévesque (Soins infirmiers) propose **François Pinet-Forcier comme Président et Sophie Cengarle-Samak comme Secrétaire d'assemblée**

Maël Boulet-Craig (Sciences humaines – Question internationales) appuie  
Adoptée à l'unanimité

#### 0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale spéciale

0.0 Procédures

0.1 Praesidium

0.2 Confirmation du présent ordre du jour

1.0 Avis de motion :

Référendum Affiliation ASSÉ

2.0 Levée

### 1.0 Avis de motion : Référendum affiliation ASSÉ

#### RAPPEL :

- ATTENDU que l'AGECVM se dote de plusieurs mandats communs avec l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), notamment pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- ATTENDU que l'AGECVM partage beaucoup de points communs avec les associations membres de l'ASSÉ à travers la pratique du syndicalisme étudiant de lutte, un fonctionnement selon les principes de la démocratie directe (contrôle direct par ses membres dans le cadre de l'Assemblée générale), la défense et promotion du droit à l'éducation;

- ATTENDU que l'ASSÉ lutte activement pour une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination;
- ATTENDU que l'ASSÉ est le seul regroupement étudiant national au Québec qui privilégie le syndicalisme étudiant de combat afin de construire un rapport de force pour faire plier le gouvernement ou les adversaires en cause;
- ATTENDU que le syndicalisme de combat fait partie intégrante de la construction du rapport de force face au gouvernement et que le gouvernement doit avoir à craindre de voir grossir et se solidifier de façon durable une opposition comme l'ASSÉ;
- ATTENDU que l'ASSÉ travaille sans relâche à l'information et la mobilisation massive et systématique du mouvement étudiant québécois;
- ATTENDU que l'ASSÉ encourage et aide les Associations membres à tenir des Assemblées générales régulièrement afin de donner à celles-ci le dernier mot sur des revendications ou un plan d'action national, chaque Association étudiante membre de l'ASSÉ étant souveraine;
- ATTENDU qu'une affiliation à l'ASSÉ permet de soutenir une vie démocratique active dans les établissements membres

Que l'AGECVM :

- déclenche une campagne d'information du lundi 16 avril suite à l'Assemblée générale spéciale jusqu'au lundi 23 avril;
- que se tienne un référendum d'affiliation à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) du mardi 24 avril au vendredi 27 avril avec la question suivante : *Voulez-vous que notre association étudiante (AGECVM) s'affilie à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) moyennant une cotisation de 1,50\$ par membre par session puisée à même les cotisations étudiantes actuelles ?*

Jeanne Desbiens-Dufour (Génie mécanique) amende pour ajouter :

- qu'il est formé un comité pour et un comité contre l'affiliation

Maël Boulet-Craig (Sciences humaines – Question internationales) appuie

Non recevable, car Procédures à suivre [dans voter c'est collégial](#)

Tram Bui (Soins infirmiers) amende pour ajouter

- que Vanessa Giroux (Sciences humaines – Actions sociales et média) soit Directrice du scrutin, et Laurent Levesque (Double DEC) secrétaire de scrutin
- que la Direction du scrutin soit chargée de reconnaître les responsables du comité du oui et du comité du non
- que la Direction du scrutin ait le pouvoir de prolonger la période de vote sur 2 jours dans le cas d'un quorum insuffisant

Arnaud Grégoire (Arts Plastiques) appuie

Amendement adopté à l'unanimité

Sébastien Tremblay (Histoire et civilisation) amende pour ajouter :

- Attendu que l'AGECVM désapprouve les moyens d'action des Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)

- Attendu que l'AGECVM possède un mandat de méfiance envers les Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)
- Que les personnes provenant de l'extérieur du CÉGEP puissent mobiliser sur le terrain du CÉGEP dans le cadre de cette campagne, à l'exception des personnes provenant des Fédérations étudiantes (FECQ/FEUQ), des associations qui en sont membre, ou de leurs agents. Par conséquent, que toute propagande provenant de ces dernières soit interdite et dénoncée. Qu'une entente soit rédigée avec l'administration pour l'application de cette dernière.

Justine Blanco-Lalonde (Soins infirmiers) appuie

Question préalable

Refusée à plus d'un tiers

Louis-Olivier Laurain (Sciences humaines – Questions internationales) sous-amende pour remplacer *de ces dernières* par *de la FECQ, de la FEUQ et de l'ASSÉ*

Félix Constantin (Sciences humaines – Question internationales) appuie

Question préalable acceptée sur le sous-amendement

Ousmane Thiam (Soins infirmiers) demande le vote sur le sous-amendement

**Pour : 82** Contre : 62 Abstention : 5

Sous-amendement adopté à la majorité

Nicolas Lachance Barbeau (Sciences humaines – Regards sur la personne) sous amende en ajoutant que l'ASSÉ vienne une journée pour participer au débat

Ousmane Thiam (Soins infirmiers) appuie

## **Jeanne Desbiens-Dufour (Génie mécanique) demande le huis-clos Adopté à grande majorité**

Question préalable :

toute la salle est prête à voter sur le sous-amendement

Sous amendement adopté à la majorité

Amendement sous-amendé deux fois

- Attendu que l'AGECVM désapprouve les moyens d'action des Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)
- Attendu que l'AGECVM possède un mandat de méfiance envers les Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)
- Que les personnes provenant de l'extérieur du CÉGEP puissent mobiliser sur le terrain du CÉGEP dans le cadre de cette campagne, à l'exception des personnes provenant des Fédérations étudiantes (FECQ/FEUQ/ASSÉ), des associations qui en sont membres, ou de leurs agents. Par conséquent, que toute propagande provenant de la FECQ, de la FEUQ et de l'ASSÉ soit interdite et dénoncée, mais que l'ASSÉ vienne une journée pour participer au débat

- 
- 
- Qu'une entente soit rédigée avec l'administration pour l'application de cette dernière.

Adopté à la majorité

Marie-Pier Lévesque propose un vote des deux tiers pour l'avis de motion amendé

Jeanne Desbiens-Dufour (Génie mécanique) s'oppose

Les deux tiers ne sont pas atteints → retour à la principale amendée

Nicolas Lachance-Barbeau (Sciences humaines – Regards sur la personne) amende pour ajouter les modalités et pénalités liées à la campagne référendaire :

Modalités du référendum

- 1- Les comités référendaires détiennent 350 (trois cent cinquante) \$ pour leur matériel d'information et de mobilisation;
- 2- Aucun financement provenant de l'extérieur n'est autorisé;
- 3- Que soit uniquement autorisé le matériel d'information et de mobilisation suivant: site Internet, documents papier, document informatique, macaron;
- 4- Que tout matériel utilisé soit approuvé par la Direction du scrutin avec une étampe, ainsi qu'avec la signature de la Direction du scrutin (en ce qui concerne les sites Internet, la Direction du scrutin devra insérer son logo approuvant les modifications et les inscrire dans un registre);

Pénalités

- 1- Que toute personne contrevenant aux règles établies soit privée de son droit de vote et sera exclue de son comité partisan;
- 2- Que toute personne provenant de l'extérieur contrevenant aux règles établies soit automatiquement expulsée du terrain du CÉGEP, et ce, jusqu'à la fin du scrutin;
- 3- Qu'advenant un problème majeur, que la Direction du scrutin puisse annuler le referendum`;
- 4- Que la direction du scrutin devra produire du matériel d'information et le diffuser largement en cas de quelconque incident

Maël Boulet-Craig (Sciences humaines – Question internationales) appuie

Simon Harman (Architectures) sous-amende pour ajouter dans modalités :

- 5- Que les élèves en stage continu soit informé d'une façon quelconque de ce referendum par la Direction du scrutin

Maël Boulet-Craig (Sciences humaines – Question internationales) appuie

Vote sur le sous-amendement

Adopté à la majorité

Vote sur l'amendement sous-amendé

Adopté à l'unanimité

Marie-Pier Lévesque (Soins infirmiers) amende pour ajouter :

- 
- Attendu la campagne de salissage lors du référendum d'affiliation à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) durant la session d'Hiver 2005
  - Que soit uniquement autorisée la diffusion d'informations véridiques et non frauduleuses, et que toute diffamation et campagne de salissage soient pénalisées
  - Que le terme «indépendance» soit changé pour «non-affiliation» sur tout matériel d'information et de propagande durant la campagne d'affiliation à moins d'avis contraire de la Direction de scrutin.

Nicolas Lachance-Barbeau (Sciences humaines – Regards sur la personne) appuie

Question préalable

Tout le monde est prêt

Demande de vote

Amendement adopté à grande majorité

Principale amendée :

- **ATTENDU** que l'AGECVM se dote de plusieurs mandats communs avec l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), notamment pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- **ATTENDU** que l'AGECVM partage beaucoup de points communs avec les associations membres de l'ASSÉ à travers la pratique du syndicalisme étudiant de lutte, un fonctionnement selon les principes de la démocratie directe (contrôle direct par ses membres dans le cadre de l'Assemblée générale), la défense et promotion du droit à l'éducation;
- **ATTENDU** que l'ASSÉ lutte activement pour une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination;
- **ATTENDU** que l'ASSÉ est le seul regroupement étudiant national au Québec qui privilégie le syndicalisme étudiant de combat afin de construire un rapport de force pour faire plier le gouvernement ou les adversaires en cause;
- **ATTENDU** que le syndicalisme de combat fait partie intégrante de la construction du rapport de force face au gouvernement et que le gouvernement doit avoir à craindre de voir grossir et se solidifier de façon durable une opposition comme l'ASSÉ;
- **ATTENDU** que l'ASSÉ travaille sans relâche à l'information et la mobilisation massive et systématique du mouvement étudiant québécois;
- **ATTENDU** que l'ASSÉ encourage et aide les Associations membres à tenir des Assemblées générales régulièrement afin de donner à celles-ci le dernier mot sur des revendications ou un plan d'action national, chaque Association étudiante membre de l'ASSÉ étant souveraine;
- **ATTENDU** qu'une affiliation à l'ASSÉ permet de soutenir une vie démocratique active dans les établissements membres

Que l'AGECVM :

- déclenche une campagne d'information du lundi 16 avril suite à l'Assemblée générale spéciale jusqu'au lundi 23 avril;
- que se tienne un référendum d'affiliation à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) du mardi 24 avril au vendredi 27 avril avec la question suivante : *Voulez-vous que notre association étudiante (AGECVM) s'affilie à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) moyennant une cotisation de 1,50\$ par membre par session puisée à même les cotisations étudiantes actuelles ?*
- que Vanessa Giroux (Sciences humaines – Actions sociales et média) soit Directrice du scrutin, et Laurent Levesque (Double DEC) secrétaire de scrutin
- que la Direction du scrutin soit chargée de reconnaître les responsables du comité du oui et du comité du non
- que la Direction du scrutin ait le pouvoir de prolonger la période de vote sur 2 jours dans le cas d'un quorum insuffisant
- Attendu que l'AGECVM désapprouve les moyens d'action des Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)
- Attendu que l'AGECVM possède un mandat de méfiance envers les Fédérations étudiantes (FEUQ/FEUQ)
- Que les personnes provenant de l'extérieur du CÉGEP puissent mobiliser sur le terrain du CÉGEP dans le cadre de cette campagne, à l'exception des personnes provenant des Fédérations étudiantes (FECQ/FEUQ/ASSÉ), des associations qui en sont membres, ou de leurs agents. Par conséquent, que toute propagande provenant de la FECQ, de la FEUQ et de l'ASSÉ soit interdite et dénoncée, mais que l'ASSÉ vienne une journée pour participer au débat
- Qu'une entente soit rédigée avec l'administration pour l'application de cette dernière.

### Modalités du référendum

- 1- Les comités référendaires détiennent 350 (trois cent cinquante) \$ pour leur matériel d'information et de mobilisation;
- 2- Aucun financement provenant de l'extérieur n'est autorisé;
- 3- Que soit uniquement autorisé le matériel d'information et de mobilisation suivant: site Internet, documents papier, document informatique, macaron;
- 4- Que tout matériel utilisé soit approuvé par la Direction du scrutin avec une étampe, ainsi qu'avec la signature de la Direction du scrutin (en ce qui concerne les sites Internet, la Direction du scrutin devra insérer son logo approuvant les modifications et les inscrire dans un registre);
- 5- Que les élèves en stage continu soit informé d'une façon quelconque de ce referendum par la Direction du scrutin

### Pénalités

- 1- Que toute personne contrevenant aux règles établies soit privée de son droit de vote et sera exclue de son comité partisan;
- 2- Que toute personne provenant de l'extérieur contrevenant aux règles établies soit automatiquement expulsée du terrain du CÉGEP, et ce, jusqu'à la fin du scrutin;
- 3- Qu'advenant un problème majeur, que la Direction du scrutin puisse annuler le referendum`;

- 4- Que la direction du scrutin devra produire du matériel d'information et le diffuser largement en cas de quelconque incident
- Attendu la campagne de salissage lors du référendum d'affiliation à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) durant la session d'Hiver 2005
  - Que soit uniquement autorisée la diffusion d'informations véridiques et non frauduleuses, et que toute diffamation et campagne de salissage soient pénalisées
  - Que le terme «indépendance» soit changé pour «non-affiliation» sur tout matériel d'information et de propagande durant la campagne d'affiliation à moins d'avis contraire de la Direction de scrutin.

Adopté à très grande majorité

## **2.0 Levée**

-